

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 27  
- Pouvoirs : 1  
- Excusé(e)s : /  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Nicolas VARIGNY, 4<sup>ème</sup> Vice-président.  
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Excusé : /

Absent(e)s non excusé(e)s : M. Christian GAMET (Communay)  
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

**N°2026-65-7.1.1  
13/04/2026**

**Vote du compte financier unique 2025 - budget principal**

**Nicolas VARIGNY, Vice-Président en charge des finances, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU 2025 du budget principal de la CCPO ;

**Considérant** la commission finances du 28 janvier 2026 présentant le CFU 2025 ;

**Considérant** les bureaux communautaires des 12 janvier et 9 février 2026 ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** que l'article L. 2121-14 du CGCT interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Accusé de réception en préfecture  
069-246900765-20260413-2026-65-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Nicolas VARIGNY, 4e Vice-Président ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b> Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale	13 662 605.61€	19 257 350.60€	<b>32 919 956.21€</b>
	Recettes réalisées	2 619 250.08€	19 702 789.61€	<b>22 322 039.69€</b>
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	<b>0.00€</b>
<b>Dépenses</b>	Autorisation budgétaire totale	15 157 506.79€	25 513 001.37€	<b>40 670 508.16€</b>
	Dépenses réalisées	4 266 769.68€	17 691 169.90€	<b>21 957 939.58€</b>
	Restes à réaliser	2 013 714.71€	0.00€	<b>2 013 714.71€</b>
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 647 519.60€	2 011 619.71€	<b>364 100.11€</b>
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 494 901.18€	6 255 650.77€	<b>7 750 551.95€</b>
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-)	-152 618.42€	8 267 270.48€	<b>8 114 652.06€</b>
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-)	-2 013 714.71€	0.00€	<b>-2 013 714.71€</b>
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit	-2 166 333.13€	8 267 270.48€	<b>6 100 937.35€</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue (Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote) :**

**25 VOTES POUR :** Mmes et MM Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Josiane RANN (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL (Ternay)

**1 ABSTENTION :** Xavier POCHON (Ternay)

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget principal de la CCPO tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le **28 AVR. 2026**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **28 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,  
Mireille BONNEFOY  
Présidente



Accusé de réception en préfecture  
069-246900765-20260413-2026-65-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026